

ARKEMA

ARKEMA – SITE DE LACQ

**Projet de dégoulotage de l'unité de
fabrication de TétraHydroThiophène (THT)
de 5 000 t/an à 7 000 t/an**

Etude d'incidence Natura 2000



Historique des révisions				
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
A	30/11/2022	Création de document	Chloé MACQUIGNEAU	Chrystelle GRUET

Client : ARKEMA Lacq
Projet : Etude d'incidence Natura 2000
Référence du document : Réf N2001095-100-DV001-A
En date du : 30/11/2022

Table des matières

1	INTRODUCTION	7
2	CONTEXTE DE L'ETUDE	8
2.1	Localisation des projets.....	8
2.2	Cadre règlementaire.....	9
2.2.1	Base juridique	9
2.2.2	Réseau Natura 2000 et projet d'aménagement.....	10
2.2.2.1	Le réseau Natura 2000.....	10
2.2.2.2	Réseau Natura 2000 et projet d'aménagement.....	10
2.3	Méthodologie d'étude	11
2.3.1	Référence documentaire	11
2.3.2	Contenu de l'évaluation de la note d'incidence Natura 2000	12
3	DESCRIPTION RAPIDE DES PROJETS	13
3.1	Rappel des activités du site.....	13
3.2	Projet d'augmentation de la capacité de l'unité THT	13
3.3	Projet d'augmentation de la capacité d'oléum	14
3.4	Projet d'implantation d'un stockage et d'une zone de dépotage d'H ₂ O ₂ (projet TREFle).....	14
3.5	Périmètre d'étude.....	15
4	PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	16
4.1	Inventaire des sites Natura 2000 des environs.....	16
4.2	ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7212010)	17
4.2.1	Présentation générale de la zone	17
4.2.2	Caractéristiques de la zone	18
4.2.2.1	Habitats d'intérêts communautaires	18
4.2.2.2	Espèces végétales d'intérêts communautaire identifiées.....	18
4.2.2.3	Espèces animales d'intérêts communautaire identifiées	18
4.3	ZSC « Gave de Pau » (FR7200781).....	20
4.3.1	Présentation générale de la zone	20
4.3.2	Caractéristiques de la zone	21
4.3.2.1	Habitats d'intérêts communautaires	21
4.3.2.2	Espèces végétales d'intérêt communautaire.....	23
4.3.2.3	Espèces animales d'intérêt communautaire	23
5	ANALYSE DES INCIDENCES DES PROJETS SUR LES ZONES NATURA 2000	25
5.1	Incidences du projet de dégoulotage de l'unité THT.....	25
5.2	Incidences du projet d'augmentation de la capacité de stockage d'oléum	27
5.3	Incidences du projet TREFle	28

6	CONCLUSION DES EFFETS DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000	30
7	ANNEXES	31
7.1	Glossaire.....	31
7.2	Annexe n°2 – fiche détaillée « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7212010) ..	32
7.3	Annexe n°3 – fiche détaillée « Gave de Pau » (FR7200781).....	33

Liste des figures

Figure 1. Situation géographique générale du site [Source : Géoportail]	8
Figure 2. Localisation du site ARKEMA [Source : Géoportail]	9
Figure 3. Localisation de l'unité THT	13
Figure 4. Localisation des stockages d'oléum.....	14
Figure 5. Localisation de la future zone H ₂ O ₂	15
Figure 6. Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site ARKEMA Lacq.....	16
Figure 7. Localisation de la zone « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau ».....	17
Figure 8. Principales espèces d'oiseaux présentes sur le site.....	19
Figure 9. Zone Natura 2000 "Gave de Pau" (en bleu).....	20
Figure 10. Répartition des habitats d'intérêt communautaire par secteurs [Source : pyrenees-atlantique.gouv]	22
Figure 11. Espèces d'intérêts communautaires présentes dans la zone Natura 2000	24

Liste des tableaux

Tableau 1. Espèces présentes majoritairement dans la ZPS	19
Tableau 2. Liste des habitats d'intérêts communautaires présents sur le site "Gave de Pau" [Source : DREAL Aquitaine]	22
Tableau 3. Espèces animales d'intérêt communautaire du site « Gave de Pau » [Source : DREAL Aquitaine].....	23
Tableau 4. Récapitulatif des incidences sur les zones Natura 2000 identifiées.....	26
Tableau 5. Récapitulatif des incidences du projet Oléum sur les zones Natura 2000 identifiées.....	27
Tableau 6. Récapitulatif des incidences du projet TREFle sur les zones Natura 2000 identifiées	29

1 INTRODUCTION

Le présent document correspond à la notice d'évaluation des incidences Natura 2000 des 3 projets présentés dans le présent DDAE :

- Augmentation de la capacité de production du THT avec un passage de 5 000 à 7 000 t/an ;
- Augmentation de la capacité de stockage d'oléum avec un passage de 770 à 930 tonnes ;
- Implantation d'un poste de dépotage et d'une zone de stockage de peroxyde d'hydrogène 50% (H₂O₂), dans le cadre du projet TREFle qui consiste à apporter des modifications à l'unité URS qui traite les événements en provenance des installations du site, afin de fiabiliser son fonctionnement et augmenter son taux de disponibilité.

Le site est situé à proximité de deux zones classées Natura 2000 :

- « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau », ZPS dont l'identifiant est FR7212010 ;
- « Le Gave de PAU », ZSC dont l'identifiant est FR7200781.

La présente évaluation a pour objectif d'analyser les incidences du projets sur les sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures requises pour conserver ou rétablir ces habitats naturels et ces populations d'espèces de faune et de flore sauvage dans un état favorable à leur maintien à long terme.

2 CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1 Localisation des projets

Le site ARKEMA est implanté sur la plateforme industrielle INDUSLACQ sur la commune de LACQ, dans le département des Pyrénées Atlantiques (64) en région Nouvelle-Aquitaine. Cette plateforme est gérée par la société SOBEGI. Le complexe industriel, d'une superficie de 225 ha, s'étend sur les communes de LACQ - AUDEJOS, ARANCE et ABIDOS qui sont situées dans le Béarn.

Le complexe industriel INDUSLACQ est bordé :

- A l'est, au sud et à l'ouest, par le Gave de PAU (situé de 250 m à 1 km du complexe) et s'écoulant dans le sens sud-est à nord-ouest ;
- A l'est, par la route départementale 31 (D31) reliant LACQ à MOURENX ;
- A l'ouest, par le village d'ARANCE ;
- Au nord, par la voie ferrée PAU - BAYONNE et la route départementale 817 (RD 117) reliant PAU (à une trentaine de kilomètres à l'est) et ORTHEZ (à une quinzaine de kilomètres à l'ouest).

Les figures ci-après localisent le projet (pointage rouge) sur son territoire.



Figure 1. Situation géographique générale du site [Source : Géoportail]

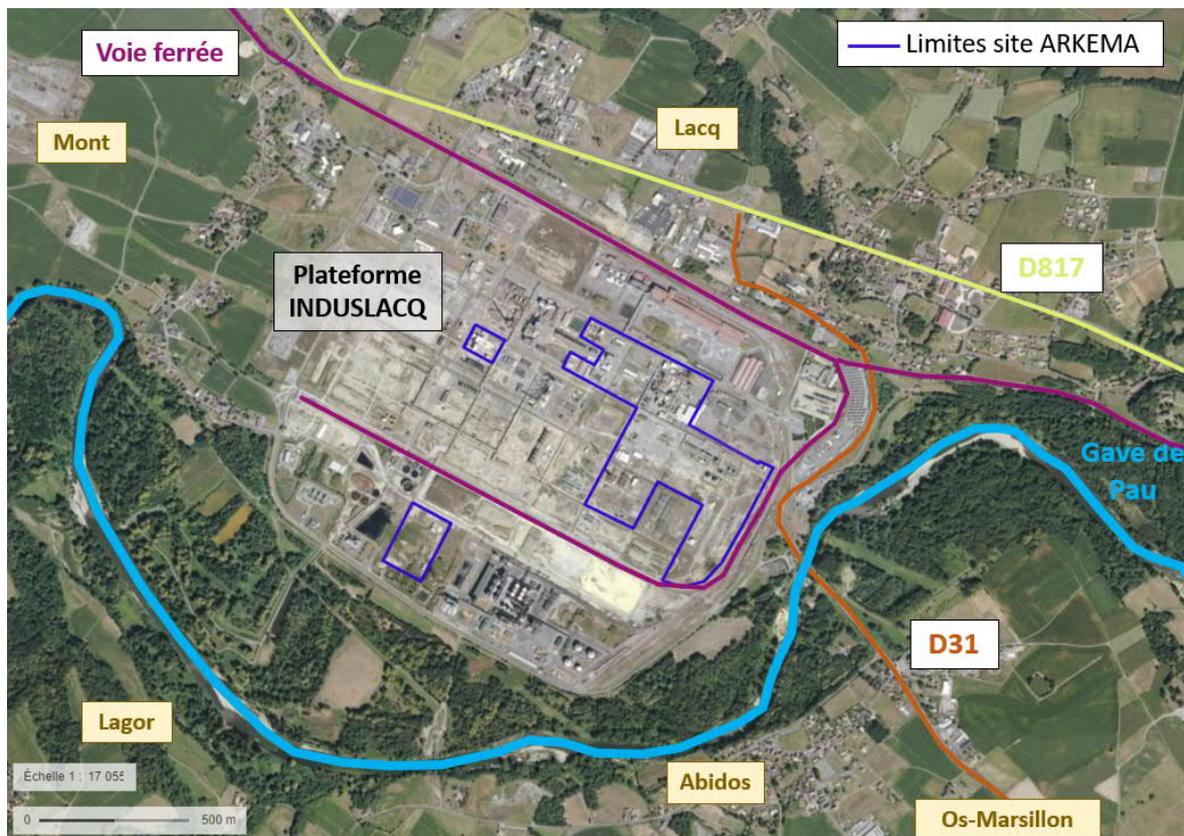


Figure 2. Localisation du site ARKEMA [Source : Géoportail]

2.2 Cadre réglementaire

2.2.1 Base juridique

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

- **Législation européenne :**
 - Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
 - Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- **Législation française :**
 - Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
 - Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
 - Circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les Sites Natura 2000 ;
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
 - Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Il s'appuie également sur le « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les Sites Natura 2000 » (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2004).

2.2.2 Réseau Natura 2000 et projet d'aménagement

2.2.2.1 Le réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite Directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite Directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats-faune-flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représente les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

En juillet 2018, la France a désigné 1 776 sites Natura 2000 : 1 374 sites au titre de la Directive « Habitat- Faune-Flore » et 402 sites au titre de la Directive « Oiseaux ». Ces sites recouvrent 12,9 % de surface terrestre soit 7 millions d'hectares.

Ces sites concernent 132 espèces d'oiseaux, 94 autres espèces animales, 63 espèces végétales protégées et 131 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

2.2.2.2 Réseau Natura 2000 et projet d'aménagement

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la Directive « Habitats » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un Site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de deux listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du Code de l'environnement) ;

- Une liste locale complémentaire, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du Code de l'environnement).

Sur la base de cette réglementation, tous les projets soumis à autorisation, approbation ou déclaration et figurant sur la liste nationale, ou correspondant aux cas mentionnés sur la liste locale du département considéré, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. Ces dernières, en effet, doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation administrative du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.

2.3 Méthodologie d'étude

2.3.1 Référence documentaire

Le contexte écologique a été évalué à partir des données bibliographiques disponibles.

Les documents suivants ont été consultés :

- Le « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les Sites Natura 2000 » (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2004) ;
- Les cartographies disponibles sur Géoportail ;
- Le document descriptif du Site Natura 2000 (directive oiseaux) FR7212010 « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau » (Zone de Protection Spéciale) disponible en annexe n°2 du présent document ;
- Le document descriptif du Site Natura 2000 (directive habitats, faune, flore) FR7200781 « Gave de Pau » (Zones Spéciales de Conservation) disponible en annexe n°3 du présent document.

2.3.2 Contenu de l'évaluation de la note d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 doit comporter les éléments suivants :

- Une description du projet accompagnée d'une carte de situation du projet par rapport aux zones Natura 2000 retenues pour l'étude ;
- Une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et des objectifs de conservation identifiés dans documents d'objectifs établis pour ces sites ;
- Une analyse démontrant si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
- Les mesures envisagées, le cas échéant, pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernées, pendant ou après sa réalisation ;
- Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du site Natura 2000.

3 DESCRIPTION RAPIDE DES PROJETS

Le site et ses projets sont présentés en détail dans la **Partie 3 « Description du site et du projet »** du présent DDAE. Les paragraphes suivants visent à rappeler brièvement les principaux éléments concernant le site et le projet.

3.1 Rappel des activités du site

L'établissement ARKEMA de Lacq est spécialisé dans la thiochimie. Cette branche de la chimie correspond plus précisément à la fabrication de produits à base de soufre. Une partie des produits fabriqués par ARKEMA est utilisée comme matière première pour la fabrication du Lactame (monomère du polyamide 12 produit sur le site ARKEMA Mont).

Les activités du site ARKEMA Lacq peuvent se diviser en deux secteurs de production :

- La Thiochimie (chimie du soufre) ;
- L'amont Lactame (intermédiaires pour le site de production de Mont).

3.2 Projet d'augmentation de la capacité de l'unité THT

Le THT est un liquide incolore et inflammable dont la principale application est l'odorisation du gaz naturel. Ce produit est donc généralement injecté dans les réseaux de transport et distribution du gaz naturel afin de déceler d'éventuelles fuites.

Le projet a pour principal enjeu la réponse à la demande croissante en THT sur les marchés européens mais également dans les pays d'Asie et d'Amérique du Sud.

Les installations existantes vont être adaptées afin d'être opérationnelles pour la production de THT à une capacité de 7 000 t/an contre 5 000 t/an actuellement. Aussi, le projet consiste à réaliser principalement le remplacement d'équipements existants de plus grands volumes.

La localisation du projet est identifiée ci-après :

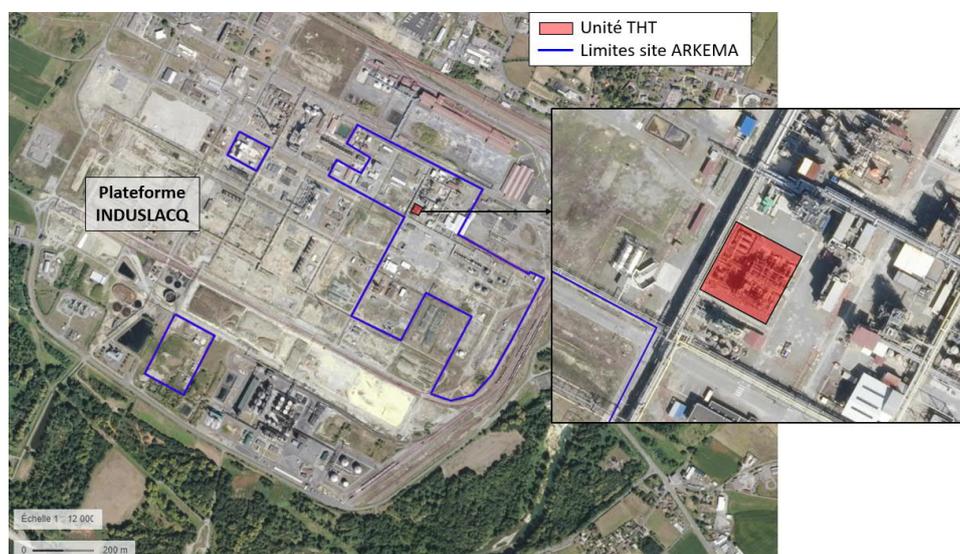


Figure 3. Localisation de l'unité THT

3.3 Projet d'augmentation de la capacité d'oléum

Jusqu'en 2021, ARKEMA exploitait sur son site de Lacq une unité Oléum (U9700) permettant la fabrication d'oléum, matière première pour l'unité voisine de fabrication de Sulfate Acide de Nitrosyle (SHN) et pour la fabrication d'acide sulfurique (H_2SO_4). Compte tenu de contraintes liées à la réglementation, ARKEMA a pris la décision d'arrêter fin 2021 l'exploitation de l'unité Oléum.

L'enjeu du projet d'augmentation de la capacité de stockage d'oléum est directement lié à l'arrêt de l'unité de fabrication du produit.

Le projet Oléum prévoit le remplacement progressif des deux réservoirs existants (de 380 tonnes) à l'horizon 2027 par des nouveaux bacs réservoirs de 460 tonnes chacun.

Les stockages d'oléum et la zone de dépotage se situent au niveau des limites nord du site ARKEMA Lacq et plus particulièrement au nord de l'ancienne unité Oléum comme le montre la figure ci-dessous.

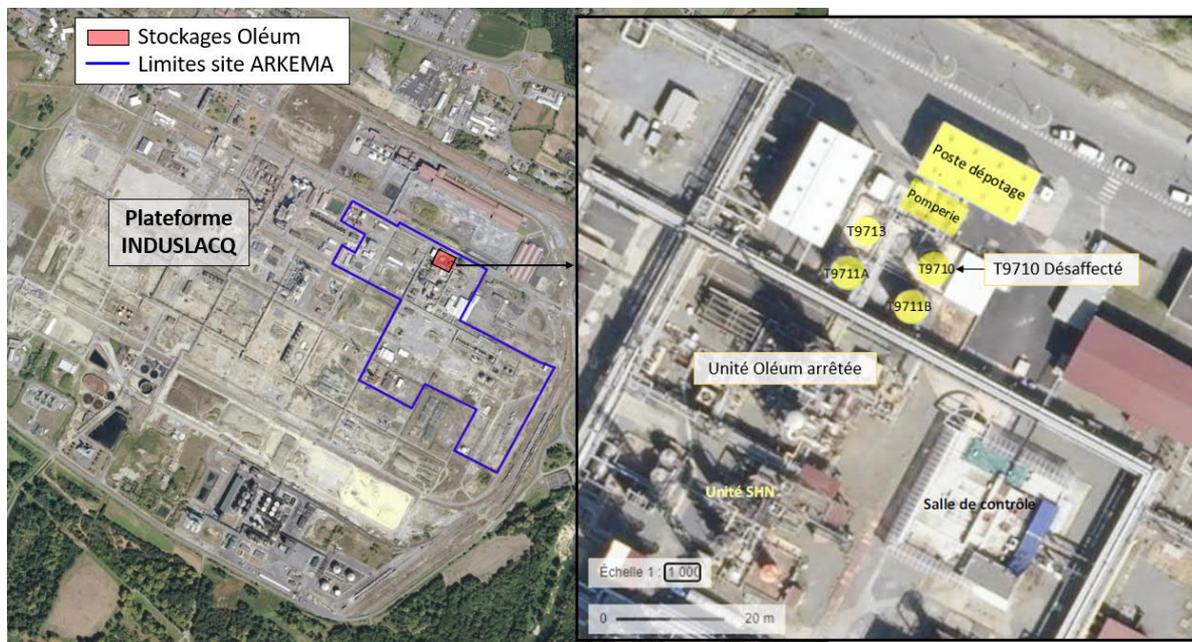


Figure 4. Localisation des stockages d'oléum

3.4 Projet d'implantation d'un stockage et d'une zone de dépotage d' H_2O_2 (projet TREFLe)

La mise en place du nouveau stockage de peroxyde d'hydrogène 50% (H_2O_2) sur le site ARKEMA Lacq s'inscrit dans le cadre du projet TREFLe.

Le projet TREFLe a pour enjeu principal de répondre à la problématique de fiabilisation et d'augmentation du taux de disponibilité de l'unité de traitement des événements soufrés (URS). L' H_2O_2 , approvisionné en solution aqueuse à 50%, sera utilisé dans la nouvelle solution de traitement des effluents mises en place.

Le projet consiste en la construction des installations suivantes :

- Un stockage d' H_2O_2 50% (réservoir T5420 en acier inoxydable) d'une capacité de 250 m³ ;
- Un poste de dépotage dédié permettant de dépoter les citernes d' H_2O_2 50%.

Le stockage sera construit sur une cuvette de rétention. La cuvette et le poste de dépotage sont drainés vers une fosse de neutralisation.

Le nouveau stockage de peroxyde d'hydrogène 50% (H_2O_2) et la zone de dépotage associée seront implantés au nord du magasin ARKEMA comme le montre la figure ci-dessous.

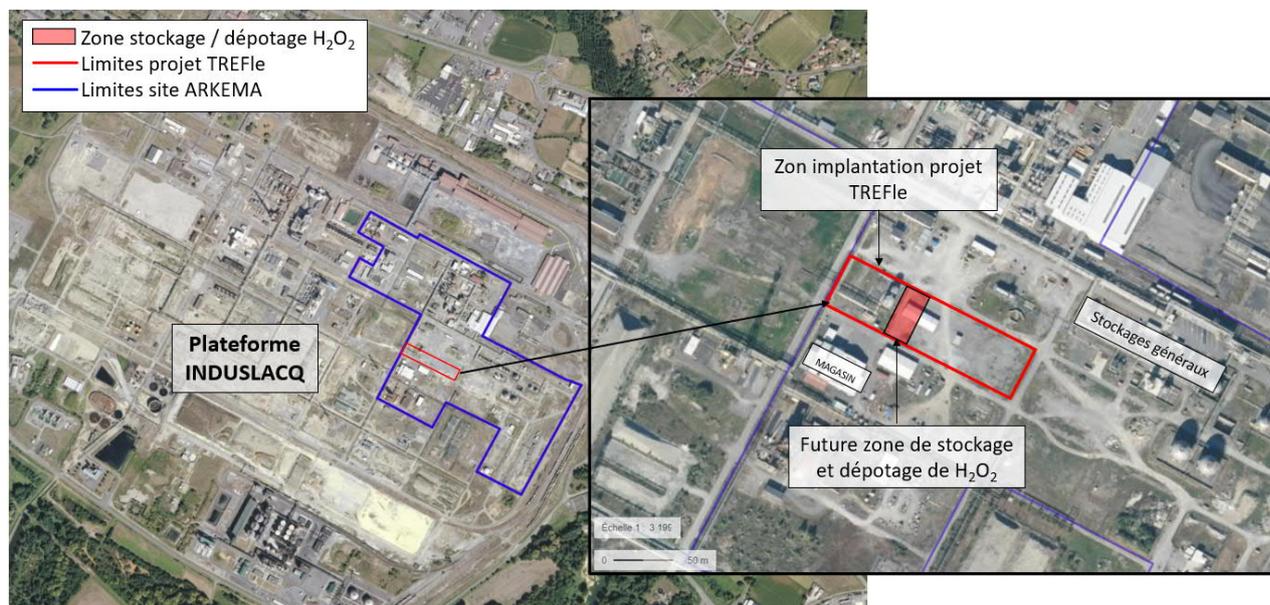


Figure 5. Localisation de la future zone H_2O_2

3.5 Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude est basé sur les zones Natura 2000 au regard du site ARKEMA Lacq situé dans le même périmètre d'étude que celui analysé dans l'étude d'impact.

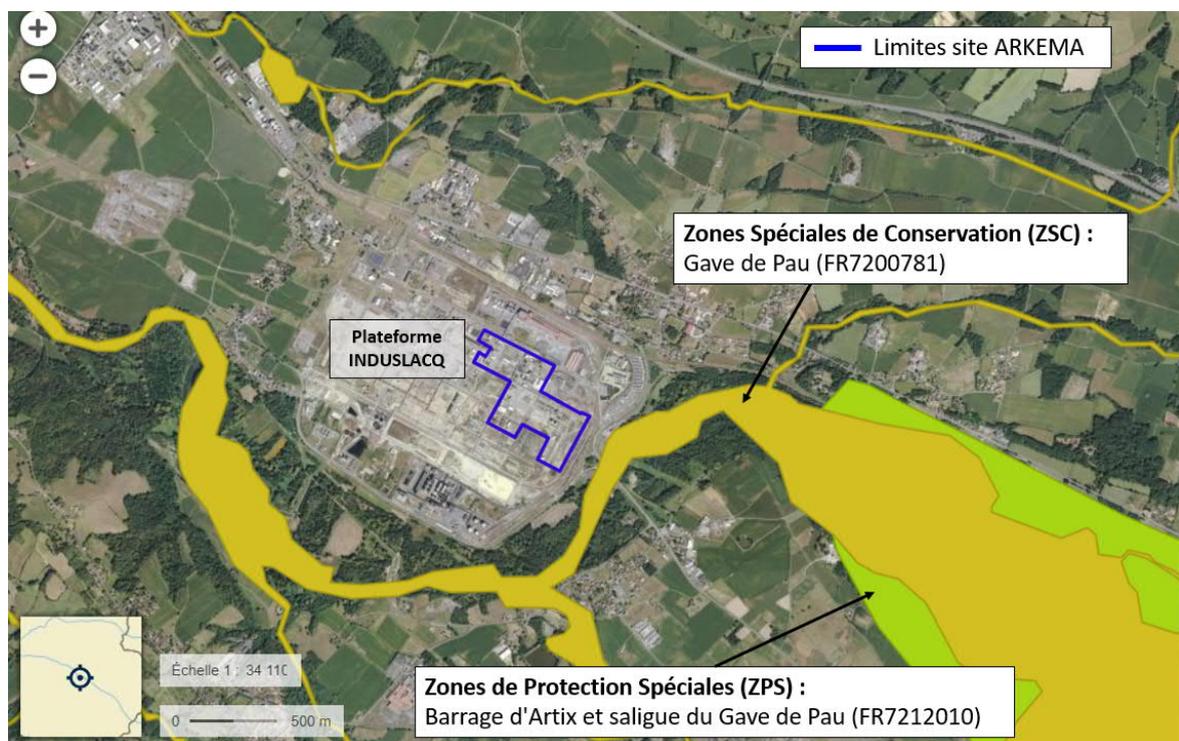
Une attention particulière a été portée sur les habitats naturels et les espèces ayant justifié la désignation des SIC, ZSC et ZPS, et ce, dans les parcelles prospectées au niveau de chaque maison éclusière (jardins, espaces verts).

4 PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

4.1 Inventaire des sites Natura 2000 des environs

Deux sites Natura 2000 sont présents à proximité de l'usine ARKEMA Lacq :

- **ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7212010)** : elle s'étend sur une superficie d'environ 3 400 ha et débute à environ 500 m à l'Est de la plateforme.
- **ZSC « le Gave de PAU » (FR7200781)** : elle suit le cours du Gave de Pau à une cinquantaine de mètres autour de la plateforme et s'étend sur une superficie d'environ 10 300 ha.



ZPS : Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau

ZCS : Le Gave de PAU

Figure 6. Localisation des zones Natura 2000 à proximité du site ARKEMA Lacq

4.2 ZPS « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7212010)

4.2.1 Présentation générale de la zone

La zone Natura 2000 du Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau est un site naturel de 3 360 hectares présent dans sa totalité dans le département des Pyrénées Atlantiques (64). Il s'étend sur 19 communes de ce département, dont Lacq.

Le dernier arrêté préfectoral faisant référence à ce site Natura 2000 est l'arrêté du 8 janvier 2019 modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en tout ou partie en région Nouvelle-Aquitaine

La figure suivante localise cette zone Natura 2000 dans sa totalité. Il s'agit d'une vaste zone allongée bordant les saligues du gave, et incluant des terres agricoles et urbaines en amont d'un barrage.

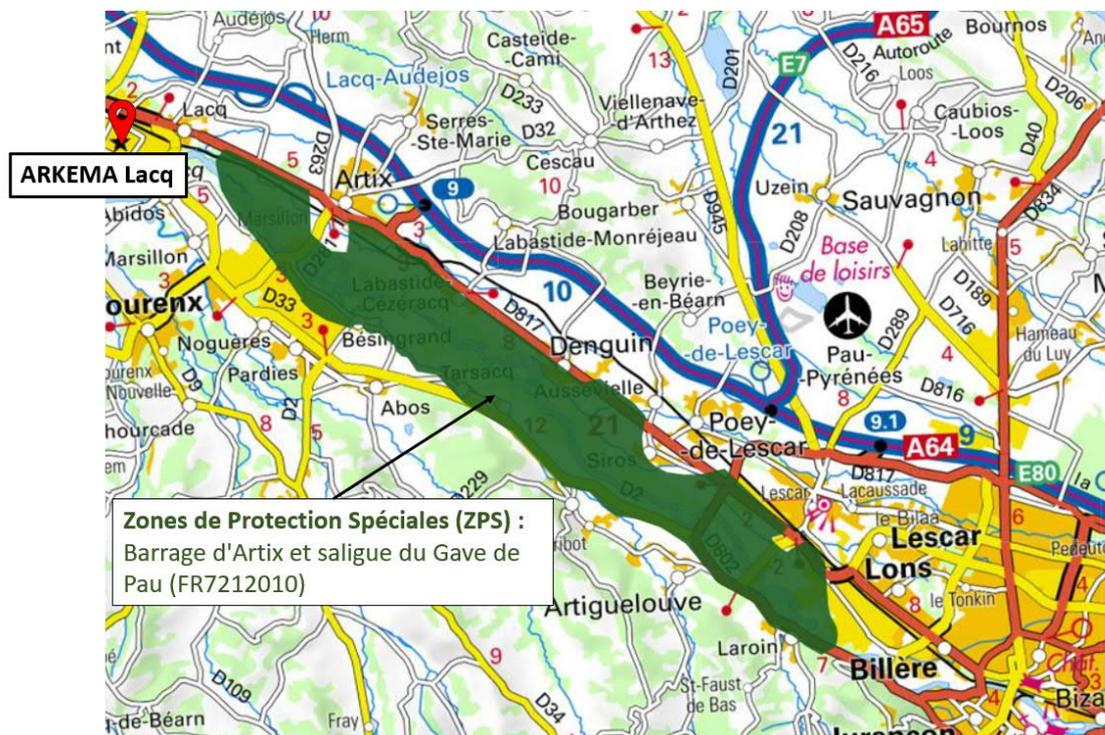


Figure 7. Localisation de la zone « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau »

Cette zone Natura 2000 ne fait pas l'objet d'un document d'objectifs.

Le site est considéré comme une zone humide semi artificielle. Les classes d'habitats recensées dans les limites de la zone Natura 2000 sont identifiées dans le tableau suivant.

La zone est majoritairement constituée d'aires urbanisées et industrielles (43% de la zone), s'expliquant par le caractère très industrialisé de la région. La seconde partie de cette zone est constituée majoritairement de forêts caducifoliées (28% de la zone) ainsi que de terres arables dans une moins grande proportion.

4.2.2 Caractéristiques de la zone

4.2.2.1 Habitats d'intérêts communautaires

Aucun habitat d'intérêt communautaire ne figure sur le formulaire standard de données pour ce site.

4.2.2.2 Espèces végétales d'intérêts communautaire identifiées

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire ne figure sur le formulaire standard de données pour ce site.

4.2.2.3 Espèces animales d'intérêts communautaire identifiées

De nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et/ou hivernants et/ou migrateurs visées à l'annexe I de la Directive Oiseaux ont été localisées sur le site Natura 2000 " Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau". Au total, 95 espèces d'oiseaux visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE figurent dans la liste des espèces présentes dans la zone. La plupart de ces espèces sont classées en liste rouge.

Le tableau suivant recense, parmi ces 95 espèces, les espèces les plus représentatives du milieu. En d'autres termes, ce tableau identifie les espèces dont la population présente plus de 100 individus dans la zone.

Code	Nom scientifique Nom vernaculaire	Type d'espèce	Population présente sur le site	Etat de conservation
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i> Grand Cormoran	Migratrice (hivernage)	Entre 250 et 300 individus	Moyen
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i> Héron bihoreau	Migratrice (reproduction)	Environ 80 couples	Moyen
A025	<i>Bubulcus ibis</i> Héron garde-bœufs	Migratrice (hivernage, reproduction)	Entre 300 et 700 couples	Moyen
A026	<i>Egretta garzetta</i> Aigrette garzette	Migratrice (hivernage, reproduction)	Entre 100 et 500 individus	Bon
A028	<i>Ardea cinerea</i> Héron cendré	Migratrice (concentration)	Environ 400 individus	Moyen
A059	<i>Aythya ferina</i> Fuligule milouin	Migratrice (hivernage)	Environ 126 individus	Moyen
A125	<i>Fulica atra</i> Foulque macroule	Migratrice (hivernage)	Entre 50 et 100 individus	Moyen

Code	Nom scientifique Nom vernaculaire	Type d'espèce	Population présente sur le site	Etat de conservation
A127	<i>Grus grus</i> Grue cendrée	Migratrice (concentration)	Environ 400 individus	Moyen
A142	<i>Vanellus vanellus</i> Vanneau huppé	Migratrice (hivernage)	Environ 5000 individus	Moyen

Tableau 1. Espèces présentes majoritairement dans la ZPS

Les images ci-après identifient les principales espèces d'oiseaux pouvant être présentes sur le site Natura 2000.

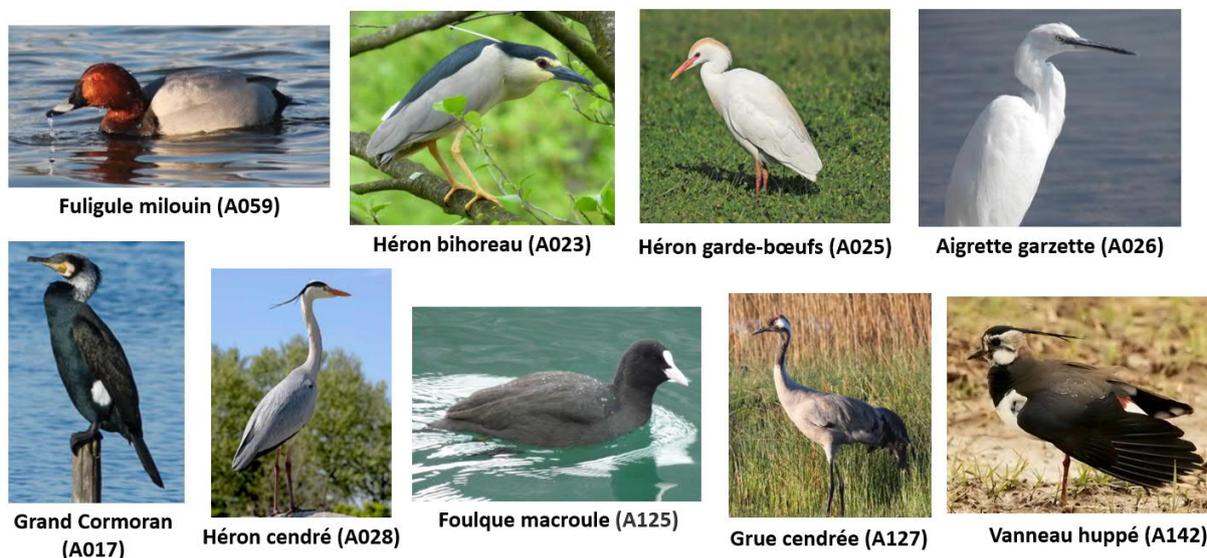


Figure 8. Principales espèces d'oiseaux présentes sur le site

Le site est une zone industrialisée depuis plus de 30 ans, aucune espèce faunistique n'y est présente de manière permanente.

4.3 ZSC « Gave de Pau » (FR7200781)

4.3.1 Présentation générale de la zone

Le site FR7200781 "Gave de Pau" correspond à la partie aval du Gave du Pau. La majorité du site (95%) traverse le département des Pyrénées Atlantiques (64) reliant ainsi les Hautes-Pyrénées (65), au Sud/Est, aux Landes (40), au Nord/Ouest. D'une surface d'environ 8 600 ha, il se situe sur le territoire de 130 communes.

La plaine alluviale du Gave de Pau, large et plate, est bordée par les terrasses en pente douce au Nord et le front imposant des coteaux au Sud. Étant donné son régime torrentiel et son substratum meuble, le Gave de Pau se caractérise par une importante divagation de son lit mineur, à l'origine des saligues. Localisées dans le secteur de Pau, elles correspondent au lit majeur du Gave, occupé par des milieux humides essentiellement boisés.

L'importance de cette zone repose sur un réseau hydrographique très étendu possédant un système de saligues (végétation présente autour des zones marécageuses du Gave de Pau) très important.

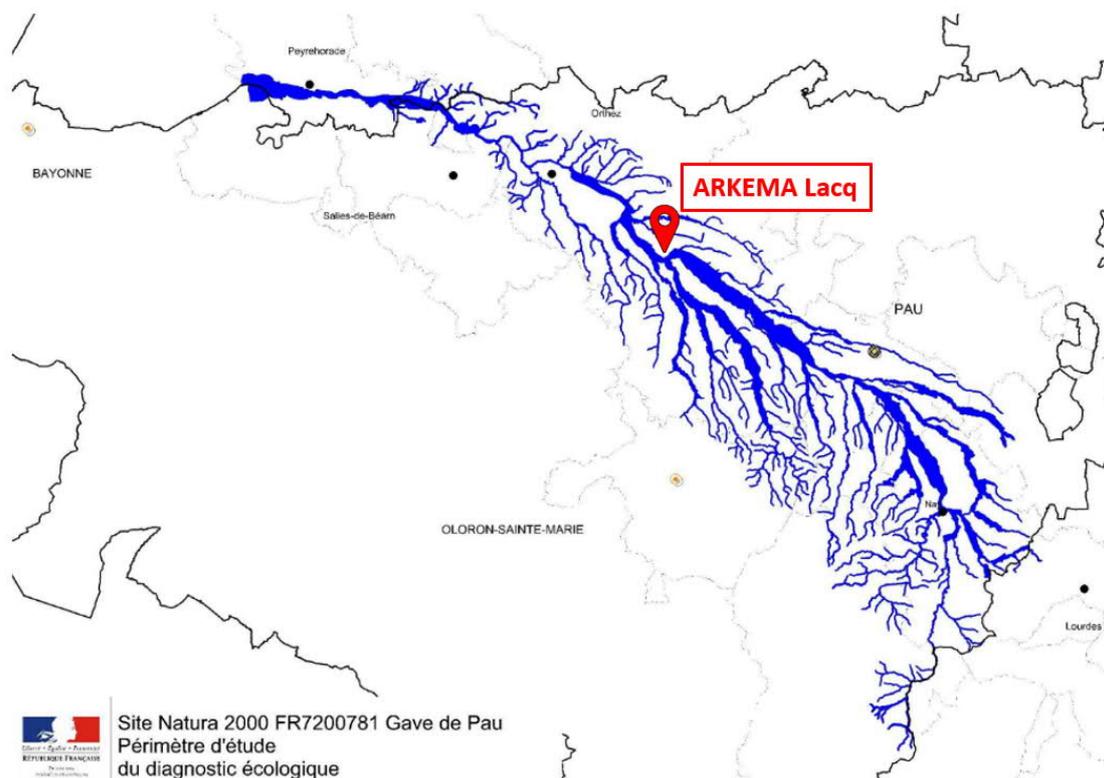


Figure 9. Zone Natura 2000 "Gave de Pau" (en bleu)

Les classes d'habitats recensées dans les limites de la zone Natura 2000 sont identifiées dans le tableau suivant.

La zone Natura 2000 est constituée majoritairement d'eau douce (60% de la zone), ce qui paraît cohérent car le site Natura 2000 suit le cheminement de la rivière « Gave de Pau ». Le deuxième habitat caractéristique de cette zone est les marais en bordure de rivière (20% de la zone).

4.3.2 Caractéristiques de la zone

4.3.2.1 Habitats d'intérêts communautaires

Plusieurs faciès écologiques sont présents sur le site. Le faciès dominant correspond à des eaux douces intérieures, représentées par le Gave de Pau et ses nombreux affluents.

A côté de ce réseau hydrographique, se développent marais, prairies, landes et boisements.

Sur la totalité de son parcours, le Gave de Pau quitte un secteur montagnard à l'Ouest puis traverse une importante zone vallonnée pour finir en plaine dans sa partie Est.

La zone centrale se caractérise par un paysage varié et contrasté de coteaux, vallées, plaines et plateaux qui définissent des espaces plus ou moins isolés.

La zone est constituée par six habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats figurant dans le formulaire standard de données sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Nom	Code de la directive 97/62 "Habitats"	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0	Excellente	< à 2%	Excellente	Excellente
*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	Excellente	< à 2%	Excellente	Excellente
*Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	7210	Excellente	< à 2%	Excellente	Excellente
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Excellente	< à 2%	Excellente	Excellente

Nom	Code de la directive 97/62 "Habitats"	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Évaluation globale
Landes sèches européennes	4030	Significative	< à 2%	Bonne	Bonne
*Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	4020	Significative	< à 2%	Excellente	Significative

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêts communautaires présents sur le site "Gave de Pau" [Source : DREAL Aquitaine]

De manière générale, le tableau montre que les habitats d'intérêt communautaire présents dans la zone Natura 2000 du « Gave de Pau » sont en très bon état, avec pour la plupart un excellent statut de conservation.

Remarque : la superficie relative correspond à la superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national. L'astérisque (*) indique un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

La figure suivante représente la répartition des habitats d'intérêt communautaire par secteurs :

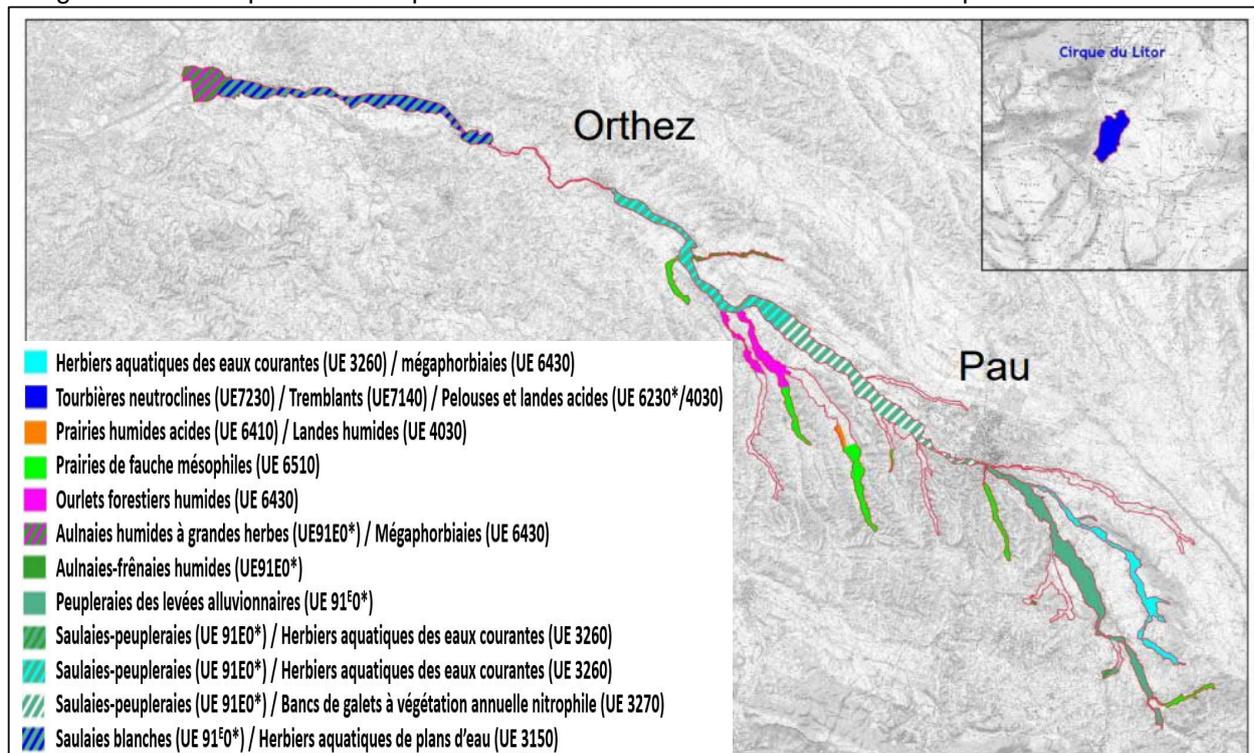


Figure 10. Répartition des habitats d'intérêt communautaire par secteurs [Source : pyrenees-atlantique.gouv]

Les habitats les plus représentés sur ce site Natura 2000 sont les Saulaies (terrains plantés de saules) et peupleraies (terrains plantés de peupliers). Les prairies humides sont également bien représentées et sont présentes de manières générales dans les « bras » du Gave de Pau.

4.3.2.2 Espèces végétales d'intérêt communautaire

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire ne figure sur le formulaire standard de données pour ce site.

4.3.2.3 Espèces animales d'intérêt communautaire

Sept espèces visées à l'Annexe II de la Directive Habitats ont été localisées sur le site Natura 2000 "Gave de Pau". Ces espèces figurent dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom latin	Présence sur le site	Population	Conservation
Mulette perlière	Margaritifera margaritifera	Présente	Non significative	Non évaluée
Cordulie à corps fin	Oxygastra curtisii	Présente	2%≥p>0%	Non évaluée
Gomphe de Graslin	Gomphus graslinii	Présente	2%≥p>0%	Non évaluée
Écrevisse à pattes blanches	Austropotamobius pallipes	Présente	2%≥p>0%	Non évaluée
Lamproie de planer	Lampetra planeri	Présente	2%≥p>0%	Moyenne
Saumon Atlantique	Salmo salar	Présente	2%≥p>0%	Moyenne
Chabot	Cottus gobio	Présente	15%≥p>2%	Moyenne

Légende :

Population : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations présentes sur le territoire national.

Conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. **Isolement** : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

Tableau 3. Espèces animales d'intérêt communautaire du site « Gave de Pau » [Source : DREAL Aquitaine]



Mulette perlière



Cordulie à corps fin



Gomphe de Graslin



Ecrevisse à pattes blanches



Lamproie de planer



Chabot



Saumon atlantique

Figure 11. Espèces d'intérêts communautaires présentes dans la zone Natura 2000

Le site est une zone industrialisée depuis plus de 30 ans, aucune espèce faunistique n'y est présente de manière permanente.

5 ANALYSE DES INCIDENCES DES PROJETS SUR LES ZONES NATURA 2000

5.1 Incidences du projet de dégoulotage de l'unité THT

Les principales incidences du projet dégoulotage de l'unité THT sont rappelées ci-après.

Thème	Caractéristiques	Impact sur les Zones Natura 2000 identifiées ? (Oui/non et justification)
Climat	<p>Le projet de dégoulotage engendre des impacts directs et indirects :</p> <p><u>Impact direct</u> : augmentation des émissions en CO₂ estimée à 40 t/an.</p> <p><u>Impact indirect</u> : augmentation indirecte de 230 t CO₂/an due à la consommation de vapeur supplémentaire.</p> <p>Notons cependant que l'arrêt prévu de certaines unités sur le site permet de compenser l'augmentation des rejets atmosphériques induit par le dégoulotage de l'unité THT.</p>	<p>OUI</p> <p>L'arrêt prévu de certaines unités sur le site permet de compenser l'augmentation des rejets atmosphériques induit par le dégoulotage de l'unité THT. Ainsi, la situation future ne sera pas aggravée par rapport à la situation future.</p>
Qualité de l'air	<p>Aucune nouvelle source d'émission ne sera engendrée par le projet.</p> <p>Augmentation des rejets d'H₂S mais compensés par une optimisation des paramètres opératoires.</p> <p>Pas de rejets COV pour les bacs de BDO et de produits finis.</p>	<p>OUI</p> <p>L'arrêt prévu de certaines unités sur le site permet de compenser l'augmentation des rejets atmosphériques induit par le dégoulotage de l'unité THT. Ainsi, la situation future ne sera pas aggravée par rapport à la situation future.</p> <p>De plus, l'étude sanitaire ne montre pas de risque particulier à prendre en compte en ce qui concerne les substances émises.</p>
Rejets des effluents du site	<p>Le projet engendre uniquement une augmentation des eaux industrielles usagées à gérer. Cette augmentation des rejets des eaux industrielles usagées (EIU) vers le Crétacé 4000 est estimée à environ 900 m³/an.</p> <p>Le projet n'impacte pas les autres rejets d'effluents envoyés dans le Gave de Pau.</p>	<p>NON</p> <p>L'ensemble des eaux industrielles usagées est collecté vers le Crétacé 4000. Ce dernier n'est pas en relation avec les zones Natura 2000 identifiées.</p>

Thème	Caractéristiques	Impact sur les Zones Natura 2000 identifiées ? (Oui/non et justification)
Trafic	Augmentation du trafic routier et ferroviaire : <ul style="list-style-type: none"> • 45 camions supplémentaires par an • 17 wagons supplémentaires par an • 100 iso supplémentaires par an 	NON L'augmentation est non significative à l'échelle des axes routiers entourant le site ARKEMA et la plateforme de Lacq.
Utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles	Augmentation de la consommation d'électricité : + 962 MWh Augmentation de la consommation de la vapeur 12 barg : + 1 200 t/an Augmentation de la consommation de gaz naturel : + 258 MWh Le projet ne prévoit pas l'utilisation de ressource naturelle particulière provenant de la zone Natura 2000 (pas de prélèvement d'eau du Gave de Pau par exemple).	NON Cette augmentation est qualifiée de non significative par rapport aux consommations globales du site. Ainsi, la situation future ne sera pas aggravée par rapport à la situation future.
Déchets	Augmentation des déchets de catalyseurs due à la réduction de leur durée de vie (car plus sollicités) : + 1 080 kg/an environ.	NON Les catalyseurs sont envoyés dans des filières de traitement spécifiques et adaptées hors du périmètre des zones Natura 2000.

Tableau 4. Récapitulatif des incidences sur les zones Natura 2000 identifiées

D'après le tableau ci-dessus, les incidences du projet de dégoullottage de l'unité THT sur les zones Natura 2000 à proximité seront négligeables.

Seuls les rejets atmosphériques pourraient avoir une incidence sur les zones Natura 2000 identifiées. Toutefois, les mesures d'optimisation de certains paramètres mises en place au niveau de l'unité permettent de limiter l'augmentation des rejets atmosphériques liés au projet. De plus, les rejets atmosphériques de l'unité et de façon plus générale du site sont suivis et traités avant leur rejet dans l'environnement. Enfin, le projet de fiabilisation de l'URS permettra de traiter davantage d'effluents permettant ainsi de réduire les rejets atmosphériques.

L'étude sanitaire ne montre pas de risque particulier à prendre en compte en ce qui concerne les substances émises

Les autres aspects environnementaux n'impacteront pas les zones Natura 2000.

5.2 Incidences du projet d'augmentation de la capacité de stockage d'oléum

Les principales incidences du projet d'augmentation de la capacité de stockage d'oléum sont rappelées ci-après.

Thème	Caractéristiques	Impact sur les Zones Natura 2000 identifiées ? (Oui/non et justification)
Climat	Le projet n'a pas d'impact sur le climat (pas de rejet supplémentaire et traitement des événements des bacs d'oléum sur un pot de respiration unique redimensionné et optimisé).	NON
Qualité de l'air	Le projet n'a pas d'impact sur la qualité de l'air (pas de rejet supplémentaire et traitement des événements des bacs d'oléum sur un pot de respiration unique redimensionné et optimisé).	NON
Rejets des effluents du site	Le projet engendre un impact positif sur les rejets aqueux par la valorisation de la purge d'acide du pot de respiration vers les bacs d'oléum (remplace le rejet vers la fosse de neutralisation).	OUI (impact positif) Le projet participe à la réduction des rejets du site ARKEMA dans le Gave de Pau
Trafic	Augmentation du trafic pour l'approvisionnement en oléum : 1 500 camions / an	NON L'augmentation est non significative à l'échelle des axes routiers entourant le site ARKEMA et la plateforme de Lacq.
Utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles	Augmentation faible des consommations d'électricité (non significative). Pas de consommation de ressources naturelles ni d'eau provenant du Gave de Pau dans le cadre du projet.	NON
Déchets	Pas de nouveaux déchets engendrés.	NON

Tableau 5. Récapitulatif des incidences du projet Oléum sur les zones Natura 2000 identifiées

De manière générale, le projet d'augmentation de la capacité d'oléum n'a pas d'impact sur les zones Natura 2000 à proximité. Le seul impact identifié est la participation du projet à la réduction des rejets vers le Gave de Pau par la valorisation de la purge d'acide.

Les autres aspects environnementaux n'impacteront pas les zones Natura 2000.

5.3 Incidences du projet TREFle

Les principales incidences du projet TREFle sont rappelées ci-après.

Thème	Caractéristiques	Impact sur les Zones Natura 2000 identifiées ? (Oui/non et justification)
Climat	Réduction des émissions de CO ₂ par la suppression des émissions process et de réchauffage de fumées.	OUI (impact positif) Le projet participe à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et a donc un impact positif vis-à-vis de l'état de conservation de la zone Natura 2000.
Qualité de l'air	Réduction globale des émissions de SO ₂ .	OUI (impact positif) Le projet participe à la réduction de l'émission de SO ₂ et a donc un impact positif vis-à-vis de la conservation de la zone Natura 2000.
Rejets des effluents du site	Rejets d'eaux pluviales supplémentaires mais en faible quantité par rapport à la totalité site. Réduction des MES dans les rejets d'eaux biodégradables (amélioration de la qualité des rejets). Eaux pluviales et biodégradables envoyés vers le Gave de Pau (exutoire final)	OUI (impact positif) L'impact du projet est considéré comme positif puisqu'il permet de réduire le taux de MES des rejets d'eaux biodégradables et donc améliorer la qualité des rejets aqueux vers le Gave de Pau. L'augmentation du rejets en eaux pluviales est estimé à négligeable.
Trafic	Augmentation du trafic du trafic routier pour l'approvisionnement de l'H ₂ O ₂ et du H ₂ SO ₄ .	NON L'augmentation est non significative à l'échelle des axes routiers entourant le site ARKEMA et la plateforme.
Utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles	Augmentation faible des consommations d'énergie. Pas de consommation de ressources naturelles ni d'eau provenant du Gave de Pau dans le cadre du projet.	NON

Thème	Caractéristiques	Impact sur les Zones Natura 2000 identifiées ? (Oui/non et justification)
Déchets	Arrêt de la production de gypse.	NON Le gypse n'est pas à l'origine d'un impact particulier sur les zones Natura 2000.

Tableau 6. Récapitulatif des incidences du projet TREFle sur les zones Natura 2000 identifiées

De manière générale, le projet TREFle a un impact positif sur l'environnement et donc sur les zones Natura 2000 identifiées puisqu'il permet notamment de réduire les rejets atmosphériques de SO₂ ainsi que les rejets de gaz à effet de serre (CO₂) contribuant au réchauffement climatique et par conséquent à la dégradation du milieu naturel (en particulier les zones humides).

Le projet participe également à l'amélioration de la qualité des rejets vers le Gave de Pau (exutoire final des rejets ARKEMA) puisqu'il permet de réduire le taux de MES dans les rejets aqueux (eaux biodégradables).

Les autres aspects environnementaux n'impacteront pas les zones Natura 2000.

6 CONCLUSION DES EFFETS DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000

Il n'est pas attendu d'incidence négative particulière des projets sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 « Gave de Pau » et « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau ».

Il est important de préciser que les projets, en particulier le projet TREFle, a pour principal but d'améliorer les rejets atmosphériques du site en matière de rejets de SO₂ et de CO₂.

Les rejets dans le Gave de Pau (exutoire final des rejets ARKEMA) seront également améliorés par la réduction du taux de matières en suspension (MES).

Enfin, l'arrêt de certaines unités de production (voir Partie 4 – Etude d'impact sur l'environnement), permettra de compenser les éventuels impacts sur l'environnement des nouveaux projets.

Les projets n'ayant pas de répercussion notable sur l'état de conservation des zones Natura 2000 identifiées, la procédure d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ne sera donc pas poursuivie ici.

7 ANNEXES

7.1 Glossaire

AP	Arrêté Préfectoral
CEE	Communauté Economique Européenne
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
RTE	Réseau Transport d'Electricité
SIC	Site d'importance communautaire
ZNIEFF	Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

7.2 Annexe n°2 – fiche détaillée « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau » (FR7212010)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7212010 - Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR7212010

1.3 Appellation du site

Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau

1.4 Date de compilation

31/12/2004

1.5 Date d'actualisation

09/10/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038021087>

Explication(s) :

Données issues de la base ORZPS de la LPO ; en l'absence de Docob et d'animateur sur le site, les champs manquant (évaluation du site pour l'espèce) ont été codifiés par défaut en C.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,51897°

Latitude : 43,35567°

2.2 Superficie totale

3360 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
64	Pyrénées-Atlantiques	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
64003	ABIDOS
64005	ABOS
64037	ARBUS
64060	ARTIGUELOUVE
64061	ARTIX
64080	AUSSEVIELLE
64117	BESINGRAND
64198	DENGUIN
64288	LABASTIDE-CEZERACQ
64300	LACQ
64315	LAROIN
64335	LESCAR
64348	LONS
64418	NOGUERES



64431	OS-MARSILLON
64443	PARDIES
64448	POEY-DE-LESCAR
64525	SIROS
64535	TARSACQ

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A604	Larus michahellis	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A604	Larus michahellis	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A193	Sterna hirundo	c	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A196	Chlidonias hybridus	c	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A197	Chlidonias niger	c	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis	r	4	5	p	P	M	C	C	C	C
B	A338	Lanius collurio	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A005	Podiceps cristatus	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C



B	A005	Podiceps cristatus	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A008	Podiceps nigricollis	w	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	250	350	i	P	M	C	C	C	C
B	A017	Phalacrocorax carbo	r	15	15	p	P	M	C	C	C	C
B	A022	Ixobrychus minutus	r	1	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	w	20	30	i	P	M	C	B	C	B
B	A023	Nycticorax nycticorax	r	80	80	p	P	M	C	B	C	B
B	A023	Nycticorax nycticorax	c	101	500	i	P	M	C	B	C	B
B	A024	Ardeola ralloides	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A025	Bubulcus ibis	w	400	800	i	P	M	C	C	C	C
B	A025	Bubulcus ibis	r	300	700	p	P	M	B	C	C	C
B	A025	Bubulcus ibis	c	501	1000	i	P	M	C	C	C	C
B	A026	Egretta garzetta	w	100	100	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	r	50	55	p	P	M	C	B	C	B
B	A026	Egretta garzetta	c	101	500	i	P	M	C	B	C	B
B	A027	Egretta alba	w	15	15	i	P	M	C	C	C	C
B	A027	Egretta alba	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A028	Ardea cinerea	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A028	Ardea cinerea	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A028	Ardea cinerea	c	400	400	i	P	M	C	C	C	C
B	A029	Ardea purpurea	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A031	Ciconia ciconia	c	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A034	Platalea leucorodia	c	1	1	i	P	P	C	C	C	C



B	A036	Cygnus olor	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A036	Cygnus olor	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A050	Anas penelope	w	11	11	i	P	M	C	C	C	C
B	A051	Anas strepera	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A051	Anas strepera	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	w	80	80	i	P	M	C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	r			p	P	DD	C	C	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A054	Anas acuta	w	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A055	Anas querquedula	r			p	P	DD	C	C	C	C
B	A055	Anas querquedula	c	1	1	i		P	C	C	C	C
B	A056	Anas clypeata	w	11	11	i	P	M	C	C	C	C
B	A056	Anas clypeata	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A058	Netta rufina	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A058	Netta rufina	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A059	Aythya ferina	w	126	126	i	P	M	C	C	C	C
B	A060	Aythya nyroca	w	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A061	Aythya fuligula	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A061	Aythya fuligula	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A067	Bucephala clangula	c	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A068	Mergus albellus	w	2	2	i	P	M	C	C	C	C
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P	DD	C	C	C	C



B	A073	Milvus migrans	r	10	15	p	P	M	C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A074	Milvus milvus	w	12	12	i	P	M	C	C	C	C
B	A074	Milvus milvus	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A077	Neophron percnopterus	r	6	7	p		G	B	C	C	C
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A092	Hieraaetus pennatus	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A094	Pandion haliaetus	w	1	2	i	P	P	C	C	C	C
B	A094	Pandion haliaetus	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	w	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A119	Porzana porzana	w	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus	r	1	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A125	Fulica atra	w	50	100	i	P	M	C	C	C	C
B	A125	Fulica atra	r	1	5	p	P	M	C	C	C	C
B	A127	Grus grus	c	400	400	i	P	M	C	C	C	C
B	A131	Himantopus himantopus	c	3	3	i	P	M	C	C	C	C
B	A132	Recurvirostra avosetta	c	30	30	i	P	M	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	w	5000	5000	i	P	M	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus	r	0	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A145	Calidris minuta	c	1	1	i	P	P	D			
B	A149	Calidris alpina	w	4	4	i	P	M	C	C	C	C



B	A151	Philomachus pugnax	c	4	4	i	P	M	C	C	C	C
B	A153	Gallinago gallinago	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A156	Limosa limosa	c	4	4	i	P	M	C	C	C	C
B	A157	Limosa lapponica	c	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A161	Tringa erythropus	c	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A162	Tringa totanus	w	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A165	Tringa ochropus	c	10	10	i	P	M	C	C	C	C
B	A166	Tringa glareola	c	1	1	i	P	P	C	C	C	C
B	A168	Actitis hypoleucos	r	1	1	p	P	P	C	C	C	C
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P	DD	C	C	C	C
B	A179	Larus ridibundus	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A179	Larus ridibundus	r	8	8	p	P	M	C	C	C	C
B	A183	Larus fuscus	w	30	30	i	P	M	C	C	C	C
B	A183	Larus fuscus	c	12	12	i	P	M	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Falco tinnunculus	2	2	p	P						X
B		Falco subbuteo	2	2	p	P						X
B		Accipiter nisus	2	2	p	P						X
B		Columba palumbus	7500	27000	i							X
B		Streptopelia decaocto	1	1	i						X	
B		Strix aluco				P					X	
B		Merops apiaster	11	11	i	P						X
B		Riparia riparia			i	P						X
B		Cinclus cinclus			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	6 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	16 %
N16 : Forêts caducifoliées	28 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	43 %

Autres caractéristiques du site

Vaste zone allongée bordant les saligues du gave, et incluant des terres agricoles et urbaines en amont d'un barrage

Vulnérabilité : Gestion des niveaux d'eau et du barrage d'Artix, perennité de l'ouvrage ?

4.2 Qualité et importance

Zone humide semi artificielle

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des repercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		I
H	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		B
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
M	E02.01	Usine		I
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		B
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		B
M	K01.01	Erosion		B



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : AUCUN GESTIONNAIRE

Adresse : X 0 X

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Diagnostic préalable



Lien :

http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DOCUMENTS/SPREB/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/NATURA_2000/DOCOB_DIAGNOSTIC/FR7212010.zip

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

7.3 Annexe n°3 – fiche détaillée « Gave de Pau » (FR7200781)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7200781 - Gave de Pau

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	7
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR7200781

1.3 Appellation du site

Gave de Pau

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

31/07/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2003



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 14/10/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623496>

Explication(s) :

Afin de valider à court terme la demande d'ajustement du périmètre du site convenu en 2019 avec la DEB et le MNHN, seules les informations "géographiques" du FSD ont été mises à jour (superficie et coordonnées des centroïdes du site), les autres données (volets écologie et description du site) seront mises à jour ultérieurement.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,51334°

Latitude : 43,35721°

2.2 Superficie totale

8194 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
40	Landes	3 %
64	Pyrénées-Atlantiques	97 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
64003	ABIDOS
64005	ABOS
64023	ANGAIS
64037	ARBUS
64041	ARESSY
64042	ARGAGNON
64054	ARROS-DE-NAY
64058	ARTHEZ-D'ASSON



64057	ARTHEZ-DE-BEARN
64059	ARTIGUELOUTAN
64060	ARTIGUELOUVE
64061	ARTIX
64067	ASSAT
64068	ASSON
64072	AUBERTIN
64080	AUSSEVIELLE
64087	BAIGTS-DE-BEARN
64088	BALANSUN
64091	BALIROUS
64101	BAUDREIX
64108	BELLOCQ
64109	BENEJACQ
64112	BERENX
64116	BESCAT
64117	BESINGRAND
64119	BEUSTE
64129	BILLERE
64131	BIRON
64132	BIZANOS
64133	BOEIL-BEZING
64137	BORDERES
64138	BORDES
64139	BOSDARROS
64142	BOUGARBER
64145	BOURDETTES
64148	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
64149	BUGNEIN
64157	BUZY
64165	CARDESSE
64171	CASTEIDE-CAMI
64177	CASTETIS
40077	CAUNEILLE
64184	CESCAU



64191	COARRAZE
64197	CUQUERON
64198	DENGUIN
64219	ESTIALESCQ
64230	GAN
64237	GELOS
64245	GOES
40118	HABAS
64257	HAUT-DE-BOSDARROS
64263	HOPITAL-D'ORION
64269	IDRON
64270	IGON
64284	JURANCON
64286	LAA-MONDRANS
64288	LABASTIDE-CEZERACQ
64290	LABASTIDE-MONREJEAU
40132	LABATUT
64299	LACOMMANDE
64300	LACQ
64301	LAGOR
64302	LAGOS
64305	LAHONTAN
64306	LAHOURCADE
64312	LANNEPLAA
64315	LAROIN
64324	LASSEUBE
64325	LASSEUBETAT
64328	LEDEUX
64329	LEE
64335	LESCAR
64339	LESTELLE-BETHARRAM
64348	LONS
64349	LOUBIENG
64353	LOUVIE-JUZON
64359	LUCQ-DE-BEARN



64363	LYS
64367	MASLACQ
64373	MAZERES-LEZONS
64376	MEILLON
64382	MESPLEDE
64386	MIREPEIX
64393	MONEIN
64396	MONT
64400	MONTAUT
64410	MOURENX
64413	NARCASTET
64417	NAY
64418	NOGUERES
64419	NOUSTY
64420	OGENNE-CAMPTORT
64421	OGEU-LES-BAINS
64422	OLORON-SAINTE-MARIE
64430	ORTHEZ
64431	OS-MARSILLON
40214	OSSAGES
64439	OUSSE
64440	OZENX-MONTESTRUCQ
64442	PARBAYSE
64443	PARDIES
64444	PARDIES-PIETAT
64445	PAU
64448	POEY-DE-LESCAR
64461	PUYOO
64462	RAMOUS
64463	REBENACQ
64467	RONTIGNON
64469	SAINT-ABIT
64471	SAINT-BOES
40254	SAINT-CRICQ-DU-GAVE
64473	SAINTE-COLOME



64478	SAINT-FAUST
64479	SAINT-GIRONS-EN-BEARN
64498	SAINT-VINCENT
64500	SALLES-MONGISCARD
64501	SALLESPISSE
64505	SARPOURENX
64512	SAUVELADE
64518	SENDETS
64521	SERRES-SAINTE-MARIE
64522	SEVIGNACQ-MEYRACQ
64525	SIROS
40306	SORDE-L'ABBAYE
64526	SOUMOULOU
64535	TARSACQ
64541	URDES
64550	UZOS
64556	VIELLESEGURE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (99,18%)

Alpine (,82%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4020 <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix</i>	X	457,35 (5 %)		P	C	C	A	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		457,35 (5 %)		P	C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		457,35 (5 %)		P	A	C	A	A
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X	457,35 (5 %)		P	A	C	A	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	2286,75 (25 %)		P	A	C	A	A
91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i>		1829,4 (20 %)		P	A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
F	5318	Cottus aturi	p			i	P	DD	C	C	C	C



I	1029	Margaritifera margaritifera	p			i	P	DD	D			
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1046	Gomphus graslinii	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1106	Salmo salar	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	20 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Réseau hydrographique très étendu.

Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximatives et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée.

Vulnérabilité : Pression urbaine, de maîtrise de la divagation du fleuve, de prélèvement de granulats dans les saligues

4.2 Qualité et importance

Vaste réseau hydrographique avec un système de saligues encore vivace

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
H	J02.01	Comblement et assèchement		B
H	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
M	E02.01	Usine		B
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		B
M	K01.01	Erosion		B
M	L08	Inondation (processus naturels)		B



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : AUCUN GESTIONNAIRE

Adresse : X 0 X



Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Diagnostic écologique
Lien :
https://www.sigena.fr/upload/gedit/1/ Patrimoine_NA/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/ZONAGES_NATURE/N2000/ZSC/FR7200781_DIAG.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation